

Syndicat mixte de la Manse étendu
Compte-rendu du comité syndical du 01 octobre 2019

Le premier octobre deux mille dix-neuf à dix-huit heures et trente minutes, le comité syndical, légalement convoqué le 27 septembre 2019, s'est réuni à la salle des fêtes de Bossée, sous la présidence de Monsieur Francis POUZET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

NOMS Prénoms	EPCI	T/S	Observations
BIHAN Alain	CCTVV	T	
FOUASSE Gerdina	CCTVV	T	
JOUSSET Philippe	CCTVV	T	
MONTIER Guy	CCTVV	T	
POUZET Francis	CCTVV	T	
VOISIN Bruno	CCTVV	S	
VOISIN Jean-Claude	CCTVV	S	
COTTIER Bernadette	CCPL	T	
PILLOT Christian	CCPL	T	
THIROUIN Pierre-Yves	CCPL	T	
ORIO Georges	CCLST	T	
REZEAU Régine	CCLST	S	

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

FREMONT Henry	CCLST	T
POUJAUD Daniel	CCTVV	T
LECOMTE Serge	CCTVV	T

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 26 septembre, une nouvelle convocation du conseil syndical a été faite en vertu de l'article L.2121-17 du CGCT.

Secrétaire de séance : MONTIER Guy

1. Approbation du compte rendu de la séance du 23 juillet 2019

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents et constitue le procès-verbal de la séance.

2. Indemnisation des frais kilométriques du service civique

Dél. 2019.10.01/01

Monsieur le Président informe que suite à une quinzaine de candidatures, Mathilde CHAMPIGNY résidante à Pouzay a été retenue en tant que volontaire en service civique, dispositif mis en place par l'Etat. Elle sera présente au syndicat à partir d'octobre pour accompagner les agents dans leur travail tout en perfectionnant ses compétences. Elle a été désignée il y a quelques jours. En plus de cet accompagnement, elle aura plusieurs missions, dont notamment la réalisation de petites études et la création de panneaux de communication sur les zones de travaux.

Monsieur le Président explique que dans le cadre de son travail étalé sur huit mois, elle sera amenée à réaliser des déplacements et à utiliser ponctuellement son véhicule personnel

(notamment lorsque les véhicules du syndicat ne seront pas disponibles). Il est donc nécessaire de délibérer pour permettre de l'indemniser suivant le barème kilométrique en vigueur.

Après en avoir délibéré,

LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :

- **De régler les frais kilométriques de Mathilde CHAMPIGNY sur justificatifs au barème kilométrique en vigueur.**

3. Assurance du véhicule du service civique

Monsieur le Président explique qu'une délibération n'est pas nécessaire car le contrat d'assurance automobile de Mathilde CHAMPIGNY prend déjà en compte les déplacements professionnels.

4- Validation et signature du Contrat territorial Manse-Ruau-Réveillon 2020-2025

Dél. 2019.10.01/02

Monsieur le Président explique que pour faire suite aux deux études menées par le cabinet d'études NCA Environnement sur les bassins de la Manse, du Ruau et du Puchenin dans le cadre de l'élaboration du programme d'actions 2020-2025, un contrat territorial 2020-2022 a été établi avec les partenaires financiers (Agence de l'eau Loire Bretagne, le Département d'Indre-et-Loire et la Région Centre Val de Loire) et d'autres partenaires (la Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire, le GABBTO et la fédération de pêche d'Indre-et-Loire). Ce Contrat reprend celui du Réveillon pour les années à partir de 2020.

Le présent contrat intègre le volet « milieux aquatiques » sur les trois cours d'eau, puis un autre volet « pollutions diffuses- agricoles » uniquement sur le bassin versant de la Manse.

Le coût total des actions proposées dans le Contrat Territorial Réveillon s'élève à 1 605 408 € TTC dont un reste à charge maximum pour le syndicat de la Manse étendu de 199 539 € TTC.

Jonathan LEPROULT fait une présentation PowerPoint pour expliquer ce Contrat.

Monsieur MONTIER dit qu'il serait intéressant de ramener les coûts au mètre linéaire de cours d'eau.

Monsieur THIROUIN s'abstient lors de la délibération. Il demande des précisions par rapport aux analyses d'eau sur la Manse. Monsieur Jonathan LEPROULT lui enverra cela.

Monsieur le Président indique que la signature officielle du Contrat territorial se déroulera le mercredi 18 décembre au matin à Saint-Epain. Il précise qu'un carton d'invitation est en préparation.

LE COMITE SYNDICAL, à la majorité des membres présents et représentés (11 voix pour sur 12 votants et 1 abstention), DÉCIDE :

- **d'approuver le Contrat Territorial Manse-Ruau-Réveillon 2020-2022, et autorise le Président à signer le contrat.**

5- Demande de subvention pour les postes 2020**Dél. 2019.10.01/03**

Monsieur le Président informe que les postes de techniciens de rivières, le poste de secrétariat ainsi que le service civique seront subventionnés pour l'année 2020.

Ci-dessous figure le tableau récapitulatif des demandes de subventions pour les postes 2020. La somme des recettes attendue par l'ensemble de ces subventions s'établit à 105 800 € sur une base prévisionnelle de dépenses maximum de 143 000 €.

TAUX DE SUBVENTION

	CT - NOUVEAU TERRITOIRE (1.5 ETP) (extension)		CT - ANCIEN TERRITOIRE (1.5 ETP + 0.5 secrétariat)	
	AELB	CR	AELB	CR
Technicien de rivière 35h	50%	20%	60%	20%
Technicien de rivière 17h30	50%	20%	60%	20%
secrétariat + service civique	0%	0%	60%	0%

Suite à une question concernant les différences de taux entre l'ancien et le nouveau territoire, Monsieur Jonathan LEPROULT explique que l'agence de l'Eau Loire Bretagne apporte dix pour cent en plus de subvention dès qu'un nouveau contrat est signé.

Après en avoir délibéré,

LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :

- **d'autoriser Monsieur le Président à demander les subventions aussi élevées que possibles auprès de l'agence de l'Eau Loire Bretagne, pour le poste de secrétariat et service civique pour l'année 2020.**
- **d'autoriser Monsieur le Président à demander les subventions aussi élevées que possibles auprès de l'agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Régional du Centre-Val de Loire, pour les postes de techniciens de rivières pour l'année 2020.**

6. Prochain bulletin du syndicat de la Manse étendu (2020)

Monsieur le Président explique que suite à l'envoi et aux retours mails concernant le prochain bulletin Bassin de la Vienne tourangelle, les agents ont débuté la rédaction. Une version sera envoyée d'ici un mois environ pour recueillir de nouveaux les avis, afin de finaliser le document.

La réalisation graphique sera de nouveau confiée à Catherine PIVET de Montrésor (environ 1 000 € TTC subventionnés à hauteur de 80 %). Quant à l'impression, elle sera réalisée durant la seconde quinzaine de novembre afin que les communes les obtiennent au plus tard la première semaine de décembre pour la distribution.

En parallèle, le document informatique sera envoyé aux communes et communautés de communes pour une diffusion dématérialisée (sites Internet).

Suite à quelques échanges lors de ce conseil, le maintien du bulletin en version papier est mis en avant en plus de la présence sur les sites des collectivités. Les agents du syndicat travailleront sur le bulletin, avec les éléments transmis dernièrement par les communes.

7. Points divers

- Retour sur les animations passées (photos)
- Retour sur les derniers travaux (photos) : le site du Vivier sur la commune de Bossée (nettoyage mare + création mare) - appuyé par la commune (aide de 60 % par le Conseil Départemental) et le site des plaïses sur la commune de Saint-Epain chez un exploitant Philippe CADO (création de plusieurs points d'eau) - appuyé par l'exploitant (80 % d'aides publiques)
- Prochaines animations du programme (voir programme)
- Prochain COPIL études nouveau territoire courant novembre (date à confirmer et lieu à déterminer)
- Date et lieu du prochain conseil syndical : le 26 novembre 2019 à Berthegon

**Fin par le verre de l'amitié offert par la commune de Bossée
La séance est levée à 19h20**